



Signataires : Djawed Sangdel, Marc Saudan, Laurent Seydoux, Masha Alimi, Jacques Jeannerat, Francisco Taboada

Date de dépôt : 5 avril 2024

Proposition de motion **pour l'intégration de l'intelligence artificielle dans les écoles de commerce et les collèges**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'intelligence artificielle (ci-après : IA) est un pilier central de l'innovation et du développement économique futur ;
- que la maîtrise de l'IA est devenue une compétence essentielle dans tous les domaines, et non pas uniquement pour le secteur de la technologie ;
- qu'ainsi les écoles de commerce et les collèges (degré secondaire II) jouant un rôle crucial dans la préparation éducative des futures générations doivent équiper leurs élèves d'outils et de connaissances nécessaires pour naviguer et prospérer dans une société de plus en plus influencée par l'IA ;
- que l'intégration de l'IA dans les programmes d'enseignement contribuerait à combler le fossé entre les compétences actuelles des élèves et les besoins du marché du travail futur ;
- qu'en tout état de cause, au sens de l'art. 21A al. 4 de la constitution genevoise (ci-après : Cst-Ge), « L'Etat favorise l'inclusion numérique et sensibilise la population aux enjeux du numérique. Il s'engage en faveur du développement de la souveraineté numérique de la Suisse et collabore à sa mise en œuvre » ;
- qu'enfin, pour que le droit à l'éducation, au sens de l'art. 24 Cst-Ge, soit respecté, il faut que celle-ci s'adapte à la nouvelle ère numérique,

invite le Conseil d'Etat

- à évaluer l'état actuel de l'intégration de l'IA dans les programmes d'enseignement des écoles de commerce et des collèges, en collaboration avec les établissements d'enseignement et les experts en IA ;
- à développer et mettre en œuvre un plan d'action pour l'intégration progressive de l'enseignement de l'IA dans les écoles de commerce et les collèges, en veillant à ce que les programmes soient adaptés aux différents niveaux d'enseignement ;
- à soutenir la formation continue des enseignants dans le domaine de l'IA, en offrant des ressources pédagogiques, des formations professionnelles et des opportunités de développements professionnels en lien avec l'IA ;
- à promouvoir les partenariats entre les établissements d'enseignement, les entreprises technologiques et les institutions de recherche, pour enrichir les programmes d'enseignement de l'IA par des études de cas réels, des stages et des projets collaboratifs ;
- à assurer l'accès et l'inclusion en veillant à ce que les ressources et outils d'enseignement de l'IA soient accessibles à tous les élèves, y compris ceux qui ont des besoins spécifiques.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans un monde où la technologie, et plus particulièrement l'intelligence artificielle (IA), évolue à une vitesse fulgurante, il est impératif que notre système éducatif suive le pas. Les écoles de commerce et les collèges, en tant que berceaux de la future main-d'œuvre et des cadres de demain, se doivent d'incorporer l'enseignement de l'IA dans leurs programmes pour préparer adéquatement les jeunes à relever les défis et saisir les opportunités de l'ère numérique.

L'intégration de l'IA dans l'éducation n'est pas simplement une question de compétitivité économique, mais aussi d'équité et d'éthique dans l'accès à la formation et à l'information. En dotant tous les élèves de savoirs et de compétences requises pour comprendre et utiliser de manière responsable l'IA, nous nivelons le terrain de jeu pour tous. De cette manière, chaque jeune se verrait offrir la même possibilité de contribuer et de bénéficier de l'économie numérique.

Par ailleurs, l'enseignement de l'IA dans ces établissements scolaires stimulerait l'innovation et encouragerait une nouvelle génération d'entrepreneurs, de chercheurs et de professionnels capables d'exploiter le potentiel de l'IA dans le but de résoudre des problèmes complexes dans des domaines variés.

En sus, il doit y avoir une collaboration étroite entre les établissements d'enseignement, les entreprises technologiques, les institutions de recherche et les pouvoirs publics en vue de développer des programmes d'études adaptés, soutenir la formation des enseignants et créer des opportunités d'apprentissage pour les élèves.

En définitive, l'intégration de l'intelligence artificielle dans les programmes d'enseignement des écoles de commerce et des collèges est une étape importante pour préparer les jeunes à l'avenir. Elle représente, en plus, une opportunité de stimuler l'innovation et de promouvoir une société plus équitable dans laquelle chaque individu a la possibilité de réussir.

Pour s'en convaincre, d'autres cantons et pays explorent, voire utilisent déjà l'IA dans leurs systèmes éducatifs afin d'améliorer et personnaliser l'apprentissage¹.

¹ Intelligence Artificielle dans l'éducation – LEARN (https://learn.epfl.ch/fr/wwd_learn/intelligence-artificielle-dans-leducation/); L'intelligence artificielle dans l'éducation – Académie de Paris (<https://www.ac-paris.fr/l-intelligence-artificielle-dans-l-education-130992>); L'Intelligence artificielle – éducation 21 (<https://education21.ch/fr/dossiers-thematiques/intelligence-artificielle>).

En adoptant cette motion, le Grand Conseil de la République et canton de Genève enverrait un message fort sur l'importance qu'il accorde à l'éducation.

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un accueil favorable à la présente proposition de motion.